

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### PREMIER MINISTRE

#### Décret n° 2004-1532 du 31 décembre 2004 relatif à l'entrée en vigueur de décrets et arrêtés

NOR : PRMX0407933D

Le Premier ministre,

Vu l'article 1<sup>er</sup> du code civil dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2004-164 du 20 février 2004 relative aux modalités et effets de la publication des lois et de certains actes administratifs ;

Vu l'urgence,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Entrent en vigueur immédiatement à compter de leur publication au *Journal officiel* de la République française les dispositions :

Du décret n° 2004-1544 du 30 décembre 2004 pris pour l'application de l'article 238 *bis* HP du code général des impôts relatif aux travaux d'équipement et de modernisation des navires de pêche pris en charge par les sociétés ayant pour objet l'achat en copropriété de navires de pêche et modifiant l'annexe III à ce code ;

Du décret n° 2004-1545 du 30 décembre 2004 portant modification des dispositions de l'article 287 de l'annexe III du code général des impôts et relatif au salaire fixe du conservateur des hypothèques ;

Du décret n° 2004-1546 du 30 décembre 2004 pris pour l'application des articles 83, 154 *bis*, 154 *bis*-0 A et 163 *quater* *vicies* du code général des impôts relatif à la déduction des cotisations de retraite et de prévoyance et des cotisations versées au titre de l'épargne retraite et modifiant l'annexe III à ce code ;

Du décret n° 2004-1533 du 30 décembre 2004 modifiant le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale ;

Du décret n° 2004-1543 du 30 décembre 2004 relatif aux attributions des chefs de poste consulaire en matière de titres de voyage ;

Du décret n° 2004-1534 du 30 décembre 2004 portant application de l'alinéa 7 de l'article 42-11 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;

Du décret n° 2004-1549 du 30 décembre 2004 relatif à la création du groupement d'intérêt public « Cité nationale de l'histoire de l'immigration » ;

Du décret n° 2004-1550 du 30 décembre 2004 pris pour l'application de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer ;

Du décret n° 2004-1537 du 30 décembre 2004 portant revalorisation de l'allocation de revenu minimum d'insertion, de l'allocation d'insertion, de l'allocation de solidarité spécifique et de l'allocation équivalent retraite et attribution d'une aide exceptionnelle de fin d'année à leurs bénéficiaires ;

Du décret n° 2004-1535 du 30 décembre 2004 pris en application de l'article L. 124-8-2 du code du travail et relatif au montant minimum de la garantie financière des entreprises de travail temporaire ;

Du décret n° 2004-1540 du 30 décembre 2004 portant modification du décret n° 2004-128 du 9 février 2004 relatif à l'expérimentation des dotations globales de financement prévues à l'article 17 de la loi n° 2004-1 du 2 janvier 2004 relative à l'accueil et à la protection de l'enfance ;

Du décret n° 2004-1538 du 30 décembre 2004 relatif aux particuliers accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) ;

Du décret n° 2004-1541 du 30 décembre 2004 fixant les montants minimum et maximum des rémunérations et indemnités visées aux 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> de l'article L. 442-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Du décret n° 2004-1542 du 30 décembre 2004 relatif au contrat type prévu à l'article L. 442-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Du décret relatif à la durée de travail dans les hôtels, cafés, restaurants ;

De l'arrêté portant extension d'un avenant à la convention collective nationale des hôtels, cafés, restaurants ;

De l'arrêté portant extension d'un avenant portant révision d'un avenant à la convention collective nationale des hôtels, cafés, restaurants ;

De l'arrêté relatif aux prêts à moyen terme spéciaux d'installations ;

De l'arrêté relatif aux plans d'investissements et aux prêts spéciaux de modernisation (PSM) accordés dans le cadre des plans d'investissements ;

De l'arrêté relatif aux prêts spéciaux d'élevage (PSE) ;

De l'arrêté relatif aux prêts aux productions végétales (PPVS) ;

De l'arrêté relatif au plafond de revenus à respecter pour bénéficier de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs ou des prêts bonifiés à l'investissement dans les exploitations agricoles ;

De l'arrêté du 29 décembre 2004 autorisant Electricité de France à poursuivre les prélèvements d'eau et les rejets d'effluents liquides gazeux pour l'exploitation du site nucléaire de Nogent-sur-Seine ;

De l'arrêté du 30 décembre 2004 portant agrément d'un organisme ayant pour objet de prendre en charge les emballages usagés dans les conditions prévues par le décret n° 92-377 du 1<sup>er</sup> avril 1992 (Adelphe SA) ;

De l'arrêté du 30 décembre 2004 portant agrément d'un organisme ayant pour objet de prendre en charge les emballages usagés dans les conditions prévues par le décret n° 92-377 du 1<sup>er</sup> avril 1992 (Eco-Emballages SA) ;

De l'arrêté du 30 décembre 2004 portant modification de l'arrêté du 22 décembre 1994 modifié relatif aux interdictions de circulation des véhicules de transports de marchandises ;

De l'arrêté du 29 décembre 2004 relatif à l'interdiction de transports d'enfants par des véhicules affectés au transport en commun de personnes en 2005 ;

De l'arrêté du 22 décembre 2004 fixant le montant des cotisations à verser en 2005 par les entreprises participant aux frais de fonctionnement du Conseil national des transports et des comités consultatifs des transports ;

De l'arrêté du 28 décembre 2004 portant extension de règles de disciplines aux non-adhérents des organisations de producteurs membres de l'Association nationale des organisations de producteurs (ANOP) et de la Fédération des organisations de producteurs de pêche artisanale (FEDOPA) ;

De l'arrêté du 28 décembre modifiant les arrêtés du 22 mars 1995 portant agrément d'organismes collecteurs paritaires des contributions des employeurs au développement de la formation professionnelle au titre des contributions des articles L. 961-9, L. 952-1 du code du travail et 30 de la loi de finances pour 1985 (n° 84-1208 du 29 décembre 1984) et au titre du congé individuel de formation ;

De l'arrêté du 16 décembre 2004 relatif au budget 2004 de l'agence régionale de l'hospitalisation d'Aquitaine ;

De l'arrêté du 28 décembre 2004 fixant pour l'année 2005 le barème des versements prévus aux articles L. 351-14-1, L. 634-2-2, L. 634-3, L. 643-2 et L. 728-1 du code de la sécurité sociale et à l'article L. 732-27-1 du code rural ;

De l'arrêté du 24 décembre 2004 portant homologation des règlements du comité de la réglementation comptable ;

Des cinq arrêtés du 28 décembre 2004 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable (M. 14, M.52, M. 61, M. 71 et M. 8-3-2).

**Art. 2.** – Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française et entrera en vigueur immédiatement.

Fait à Paris, le 31 décembre 2004.

JEAN-PIERRE RAFFARIN